



« Un éternel recommencement »

La Direction ne manquera sûrement pas de pointer du doigt notre prétendue mauvaise fois, « Il ne s'agit pas d'un pôle mais d'un binôme, rien à voir » mais la CGT IP 93 n'est pas dupe, on assiste bien à un retour des pôles au SPIP 93 après avoir combattu pour leur disparition.

Pour rappel, cette organisation de service a déjà été « expérimentée » au début des années 2010 et a résulté en une disparition par acclamation populaire. En 2011 la Direction du SPIP avait décidé de mettre fin au pôle TIG suite aux constats que ce n'était ni bénéfique pour l'utilisateur (multiplicité d'interlocuteurs), ni pour le CPIP (on nous a parlé de mort cérébrale), ni pour le service (la moyenne des heures de TIG effectués étaient plus basses que lorsque les TIG étaient répartis avec l'ensemble des collègues.)

Et en 2025, la Direction du SPIP reprend ce projet néfaste, qui fut examiné lors du CSA du 18/07/2025.

Les raisons invoquées pour la mise en place d'un binôme TIG par secteur ?

Lors du CSA, la Direction du SPIP 93 a indiqué participer à des réunions visio hebdomadaires organisées par le Garde des Sceaux et les acteurs de la justice. Certains procureurs généraux auraient mis en avant la défaillance du SPIP dans l'exécution des TIG, de sorte que les juridictions n'auraient pas confiance pour les prononcer.

Notre Direction fait donc droit à une demande (caprice) du Garde des Sceaux visant à exécuter le TIG le plus rapidement possible, à savoir en 5 mois.

Il s'agirait donc d'améliorer l'efficacité (entendre rapidité) de la mise en œuvre des mesures.

La création de ce binôme ne répond pas à un besoin des CPIP, ni des usagers ou des structures ; mais vient simplement répondre à une urgence politique.

C'est à notre tour d'être un sempiternel rappel législatif pour notre Direction : l'article 131-22 du Code pénal indique qu'il revient à la juridiction de jugement de fixer le délai dans lequel s'effectuera le TIG dans une limite de 18 mois. Aussi ni notre Direction, ni le Garde des Sceaux n'a le pouvoir de réduire ce délai arbitrairement. Il s'agit ni plus ni moins d'une ingérence de l'exécutif dans le pouvoir judiciaire, mais ils n'en sont pas à leur coup d'essai ([CP SM/CGT IP – Déroger à une décision de justice : la dangereuse instruction de l'administration pénitentiaire – CGT insertion probation](#)).

Même si l'on explore plus en détails cette logique douteuse, on peut légitimement penser que si les TIG ne sont pas exécutés « rapidement », il n'en va pas de la responsabilité des CPIP.

Quel.le collègue ne s'est pas vu affecter une mesure de TIG dont le délai était déjà terminé ou il restait un mois ?

Quel.le collègue n'a pas été confronté à un TIG impossible à mettre en place, en attente de réponse d'une structure ou d'un condamné qui ne répond plus au téléphone ?

Quel.le collègue n'a pas dû transmettre un rapport de carence quand le condamné avait une situation sanitaire ou sociale incompatible avec l'exécution d'un TIG ?

Enfin pourquoi aller vite ? Le principe de mettre en place un parcours de TIG implique qu'un temps soit donné à la rencontre et l'évaluation des besoins de l'utilisateur (*ce qui spoiler alert, prend du temps...*). Demander une accélération de ce processus vient marquer une nouvelle perte de sens pour les professionnels.

En réunion d'antenne du 12/06/2025, les agents du SPIP 93 ont fait valoir leur opposition à ce projet mais là encore, comme pour les binômes enquêtes, comme pour le label qualité ou l'imposition d'un taux de présence, l'instauration d'une commission TIG, la Direction reste sourde à toute critique. Ces binômes ont été annoncés en réunion d'antenne, avant même le passage en CSA. Cela démontre à quel point la direction du SPIP 93 se moque du dialogue social.

Pire encore, il sera demandé à ces binômes de faire des permanences au Tribunal judiciaire afin de se substituer au travail des greffiers dans la transmission de pièce judiciaire.

Par ailleurs, comme déjà éprouvé au cours des dernières années, il devra être désigné et placé de force des CPIP sur ces postes. Il n'y aurait actuellement que peu de volontaires. Il est probable que des CPIP déjà présent sur site depuis plusieurs années ou ayant déjà été placé de force sur un autre binôme doivent à nouveau quitter leurs effectifs.

L'instauration de pôle en SPIP, et le SPIP 93 ne fait pas exception, est vécu comme le mythe de Sisyphe, un éternel recommencement.

La CGT IP 93 exige donc l'abandon de ce projet et le maintien de l'organisation actuelle à savoir une répartition équitable des mesures de TIG sur l'ensemble des CPIP !